



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**L'ATIO offre la gratuité du droit d'adhésion aux interprètes communautaires et aux interprètes médicaux.**

**Ottawa, le 16 juillet 2015** - L'association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) se réjouit d'annoncer qu'à partir de maintenant les frais pour les postulants aux postes d'interprète communautaire et d'interprète médical seront suspendus jusqu'en 2017. De plus, les postulants qui veulent être à la fois membres des interprètes communautaires et membres des interprètes médicaux recevront une seule facture de 75\$ pour les frais d'inscription. Toutefois, ces postulants devront soumettre deux demandes distinctes.

« L'ATIO s'est engagée à apporter son soutien aux interprètes communautaires et médicaux », déclare Mme Lisa Carter, présidente de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario. « Nous reconnaissons que les interprètes communautaires et médicaux font face à d'importantes inégalités salariales comparées à d'autres membres de l'ATIO. Avec cette mesure, nous espérons attirer dans nos rangs des professionnels pour ces deux nouvelles catégories. »

Récemment, l'ATIO a aussi annoncé qu'elle accueillerait maintenant les finissants du Programme de formation et interprétation du langage (Language Interpreting Training Program ou LITP) qui ont réussi l'examen CILISAT (Cultural Interpreter Language and Interpreting Skills Assessment Tool) ou ILSAT (Interpreter Language and Skills Assessment Tool) lorsqu'ils postuleront pour être candidats dans les catégories interprète communautaire ou interprète médical. Les postulants dont la langue maternelle n'est pas le français doivent avoir atteint le niveau C1 sur le Test de connaissance du français (TCF) ou son équivalent.

Les finissants du LITP sont invités à postuler pour devenir candidats à l'agrément de l'ATIO. Les formulaires de demande se trouvent sur le site internet de l'Association :

- <http://atio.on.ca/membership/applications/comapp.php> (communautaire)
- <http://atio.on.ca/membership/applications/medapp.php> (médical)

Les interprètes formés dans des organisations communautaires sont priés de contacter un des collèges de l'Ontario qui offre le LITP afin d'obtenir une reconnaissance des acquis (RDA) avant de postuler pour devenir candidats à l'agrément de l'ATIO.

L'adhésion à l'ATIO offre la possibilité de passer l'examen d'agrément, lequel, une fois réussi, confère le titre réservé d'interprète communautaire agréé ou d'interprète médical agréé ce qui sera de plus



en plus reconnu comme la norme d'excellence au sein de l'industrie. Les nouveaux postulants se joindront à près de 1 400 membres actuels de l'ATIO, offrant ainsi d'importantes occasions de réseautage. Les membres ont aussi accès à des cours réguliers de perfectionnement de même qu'à l'infolettre primée InformATIO pour se tenir au courant des nouvelles tendances de l'industrie.

Il y a d'autres avantages comme l'accès aux taux réduits pour les assurances de responsabilité professionnelle et les assurances générales, l'abonnement à certaines publications et autres achats groupés. Aussi, les membres sont listés dans le répertoire public de l'ATIO ce qui fournit des occasions de travail en plus de recevoir les avis d'emploi sur une base régulière.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec

Monsieur Marc Pandi, directeur général de l'ATIO

[marc.pandi@atio.on.ca](mailto:marc.pandi@atio.on.ca)

613 241-2846

613 979-2909

1 800 234-5030

## **À PROPOS DE L'ATIO**

L'ATIO est la première association de traducteurs du monde dont les membres agréés ont une reconnaissance professionnelle légale. En février 1989, la province de l'Ontario a accordé un titre réservé aux membres agréés de l'ATIO par la Loi de 1989 de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario. En Ontario, l'ATIO est le seul organisme d'agrément pour les traducteurs, les terminologues, les interprètes de conférence, les interprètes de la cour, les interprètes communautaires et les interprètes médicaux.